



PRÉVENTION INCENDIE : Vérification des avertisseurs de fumée

Ce que vous devez savoir :

- Le service d'incendie de la Municipalité de Pontiac (SSI) effectue des visites à domicile pour inspecter vos avertisseurs de fumée. Nos pompiers seront donc présents dans votre quartier cet automne.
- Considérant la présente situation pandémique, les citoyens sont invités à remplir de façon virtuelle un formulaire : <https://municipalitepontiac.com/pvaf/>.
- Pour vous procurer le formulaire en version papier, vous êtes invités à communiquer avec la Municipalité :
 - Par téléphone : 819-455-2401
 - Par courriel : prevention.incendie@municipalitepontiac.ca
- Ces vérifications s'ajoutent aux visites à domicile afin d'optimiser la façon de procéder pour la santé et la sécurité de tous.
- Veuillez noter qu'il est de votre responsabilité d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel dans votre résidence sur chaque étage, incluant le sous-sol tel que le prévoit le [Règlement uniformisé 21-RM-05](#) pour édicter les normes relatives à la sécurité incendie dans la Municipalité de Pontiac à son article 8.

Où s'informer :

- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : www.municipalitepontiac.com
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : www.facebook.com/pontiacmun